



COREPEM 02.51.96.15.67 H0016

# PROGRAMME DE MARQUAGE DU HOMARD EUROPEEN **2017**

Pour la **troisième année**, le Comité régional des pêches maritimes et des Elevages Marins des Pays de la Loire (COREPEM) renouvelle son **programme de marquage des homards** aux abords du Banc de Guérande, afin de compléter les données acquises les deux années passées.

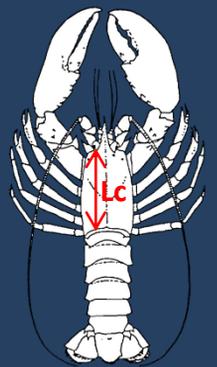
A partir des informations transmises au COREPEM, il sera possible d'étudier les **déplacements** des homards et d'améliorer les connaissances sur leur **cycle de croissance et de reproduction**.

**Ensemble  
améliorons nos  
connaissances  
sur le homard !**

**Si vous capturez un homard portant une  
marque jaune :**

## 1- Notez précisément ces informations :

- Numéro de la marque
- Date de recapture
- Coordonnées GPS de capture
- Longueur de la carapace (Lc)
- Présence d'œufs sur les femelles



## 2- Gardez-le ou remettez-le à l'eau

En remettant le homard à l'eau où vous l'avez capturé, il sera possible de continuer à suivre ses déplacements et son cycle de vie.

**Les individus hors taille (Lc < 87 mm) doivent obligatoirement être remis à l'eau !**

(Arrêté Ministériel du 26 octobre 2012)

## 3- Retournez les informations au COREPEM :

[programme.homard.corepem@gmail.com](mailto:programme.homard.corepem@gmail.com)  
**02 51 96 15 67**